



Observation et photographie Nature

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

La vie sauvage s'organise selon un schéma prédateurs-proies, les premiers étant presque toujours les deuxièmes pour d'autres espèces. Interagir avec les animaux peut souvent conduire à accentuer ces phénomènes et à fragiliser cet équilibre.

Les animaux les plus farouches sont souvent les plus sensibles. Se rendre perceptible par eux, que ce soit par la vue, l'odeur, la chaleur ou le toucher, peut conduire à modifier leur comportement de manière dramatique. C'est durant la saison de reproduction que ces changements de comportement peuvent avoir les conséquences les plus sévères : abandon d'un site de reproduction, des œufs ou des petits, stress intense perturbant le nourrissage (pouvant conduire à la non-reproduction de l'individu durant toute la saison)... De plus, certains animaux qui paraissent habituellement peu farouches, deviennent très sensibles en période de reproduction.

S'approcher d'eux, même si l'animal ne s'enfuit pas, peut aussi influencer le ou les prédateurs naturels, qui trouvent plus facilement l'accès au site de reproduction en suivant l'itinéraire emprunté par l'observateur (sentes dans des prairies, odeurs persistantes...).

En hiver, ce sont les conditions météorologiques qui mettent les animaux à rude épreuve. Leur non-dérangement, pour éviter toute perte d'énergie superflue, est souvent indispensable à leur survie.

Seule une parfaite connaissance de l'espèce à observer ou à photographier et de ses exigences (si tel n'est pas le cas, se faire accompagner d'une personne qui a ces connaissances) alliée à l'utilisation de techniques adaptées (affût silencieux et invisible, digiscopie...) et à leur maîtrise permet de limiter les impacts.

Dans tous les cas, un grand respect de la faune et de la flore s'impose. L'intérêt et la quiétude des animaux, quels qu'ils soient (oiseaux, batraciens, insectes, mammifères...), doivent toujours passer avant une observation ou une bonne photographie.

La LPO Alsace œuvre quotidiennement en faveur de la protection de la biodiversité.

LPO Alsace - 8 rue Adèle Riton 67000 Strasbourg - 03 88 22 07 35 - alsace@lpo.fr - <http://alsace.lpo.fr>

Réalisé par la LPO Alsace, janvier 2018. Crédits photos : Marc Helfter, Philippe Lagabbe. Illustrations : Claude Delamarre, Cécile Rousse.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ALSACE

FAUNE

- Ne pas s'approcher trop près de l'animal et respecter une distance suffisante pour ne pas le déranger (une simple présence n'est pas neutre),
- Ne pas observer ou photographier les oiseaux au nid ou les mammifères au sortir de leur terrier (pour les espèces concernées), à moins d'avoir un matériel adapté permettant de rester à distance suffisante de l'animal pour ne pas le déranger,
- Ne pas provoquer de comportement de fuite pour obtenir un effet de mouvement,
- Pour les photographes, n'utiliser le flash sur des espèces nocturnes qu'avec de très grandes précautions et après s'être renseigné au préalable sur son effet sur l'espèce photographiée,
- Ne pas agir sur l'habitat d'un individu pour pouvoir mieux l'observer ou le photographier,
- Ne pas traquer un animal, ne pas le harceler, surtout en hiver,
- Respecter avant tout l'animal, en analysant si une présence humaine peut avoir des conséquences immédiates ou a posteriori sur son comportement,
- Dès qu'un animal donne des signes de stress ou de panique liée à une présence humaine, rebrousser chemin sans attendre,
- Privilégier le travail à l'affût avec entrée et sortie de la cache en l'absence d'animaux,
- Pratiquer des allées et venues discrètes dans le terrain, tant par rapport aux animaux qu'aux personnes du voisinage,
- N'employer qu'avec mesure et parcimonie la repasse sonore (méthode consistant à diffuser le chant ou le cri d'une espèce afin de la faire réagir),

- Pour les espèces sensibles, ne jamais indiquer la localisation des clichés lors d'expositions, sur les blogs, forums ou autres sites dédiés (flickr, panoramio...). Attention : sur certains de ces sites Internet, et selon l'appareil photo utilisé, la géolocalisation peut être affichée par défaut,
- Ne pas chercher à photographier les espèces très sensibles ou très menacées dont la liste peut être fournie par la LPO.

FLORE

- Dans l'observation ou la prise de vue d'une espèce, être attentif à la végétation alentour, qui ne doit pas être négligée (piétinée) et reléguée à une place de moindre importance. Cette même végétation ne doit en aucun cas être écrasée ou arrachée pour permettre une meilleure observation ou prise de vue de l'espèce visée.

DE MANIERE GENERALE

- En toutes occasions, se conformer aux législations en vigueur sur la protection des sites (réserves naturelles notamment), et des espèces (Cf ci-dessous),
- Respecter les droits des propriétaires terriens, par exemple en restant sur les routes, chemins et sentiers ou en évitant d'obstruer le passage avec son véhicule,
- Se comporter en voyage et à l'étranger de la même manière que chez soi.

